



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le 3 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents : Valérie BAUDON, Florence BOSSARD, Françoise EMSSENS, Caroline GABORIEAU, Émilie PIFTEAU, Laurence POINTECOUTEAU, Raphaël CHIRON, Guy GIRARD, Damien HILAIRET (arrivée à 20h11), Régis MOUILLÉ, Olivier ROY, Jacky HERLIN, Jean-Pierre ROY, Elisabeth GALAIS, Amélie DESFONTAINES, Morgan GAUTHIER, Cathy POUPLAIN.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent.es excusé.es : Philippe VINET donne pouvoir à Valérie BAUDON

Valérie BAUDON a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	17
Procuration(s)	1
Nombre de suffrages exprimés	18
Vote(s) Pour	18
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0

Ouverture de séance : 20h00  
il est procédé à l'examen des questions.

### **RETOUR SUR LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **I CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES – HABILITATION CDG 85**

M. Le Maire propose aux Conseillers municipaux de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la collectivité dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur. Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

### AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

### AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC

- Accidents du travail - Maladies professionnelles

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2026**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

L'avis du Conseil est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, **18 OUI, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- **DONNE** habilitation au Centre de Gestion de la Vendée agissant pour le compte de la commune, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## II TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES 2025-2026-2027

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer dès à présent le tarif de location des salles communales pour 2027 au regard des différentes demandes actuelles.

Il est proposé aux Conseillers municipaux de se prononcer sur les tarifs des salles communales tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TARIFS Domaine de La Godelinière & Salles municipales							OPTION NETTOYAGE			
LOCATION SALLES DE LA GODELINIERE	PARTICULIERS & ENTREPRISES HORS COMMUNE			PARTICULIERS COMMUNE			Nombre d'heures par espace	NETTOYAGE €/espace		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027		2025	2026	2027
GRANGE 1 jour	1 187 €	1 246 €	1 308 €	653 €	685 €	719 €	5	180 €	189 €	198 €
GRANGE 2 jours	1 596 €	1 676 €	1 760 €	878 €	922 €	968 €				
GRANGE 3 jours	2 035 €	2 137 €	2 244 €	1 119 €	1 175 €	1 234 €				
LOGE 1 jour	694 €	729 €	765 €	382 €	401 €	421 €	3	108 €	113 €	119 €
LOGE 2 jours	937 €	984 €	1 033 €	515 €	541 €	568 €				
LOGE 3 jours	1 191 €	1 251 €	1 313 €	655 €	688 €	722 €				
HEBERGEMENTS /nuit	2025	2026	2027	2025	2026	2027		2025	2026	2027
DORTOIR FENIL	173 €	182 €	191 €	173 €	182 €	191 €	1,75	63 €	66 €	69 €
DORTOIR 1er étage de la LOGE	236 €	248 €	260 €	236 €	248 €	260 €	2,5	90 €	95 €	99 €
CHAMBRES côté jardin	105 €	110 €	116 €	105 €	110 €	116 €	1,25	45 €	47 €	50 €
CHAMBRES côté cour	210 €	221 €	232 €	210 €	221 €	232 €	2	72 €	76 €	79 €
TOTALITÉ DES HÉBERGEMENTS /nuit	724 €	760 €	798 €	724 €	760 €	798 €	7,5	270 €	284 €	298 €
FORFAIT Privatisation du Domaine	4 420 €	4 641 €	4 873 €	3 083 €	3 237 €	3 399 €	15,5	558 €	586 €	615 €
Associations & Entreprises LANDAISES	2025	2026	2027	Commentaires			Pour les associations et les professionnels landais : Le forfait de nettoyage est proposé en option comme pour les particuliers (se référer au tableau "NETTOYAGE €/espace" en fonction de la salle louée).			
Grange 1ère location et jour en semaine	326 €	343 €	360 €	demi-tarif COMMUNE						
Grange 2ème location et week-end	593 €	623 €	654 €	demi-tarif HORS-COMMUNE						
LOGE 1 jour Pour les ASSOCIATIONS	0 €	0 €	0 €	DEUX GRATUITES par année civile						
LOGE 1 jour	191 €	200 €	210 €	demi-tarif COMMUNE						
LOCATION SALLES COMMUNALES	PARTICULIERS & ENTREPRISES HORS COMMUNE			PARTICULIERS COMMUNE			Nombre d'heures par espace	NETTOYAGE €/espace		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027		2025	2026	2027
FOYER RURAL Rdc *	215 €	226 €	237 €	151 €	158 €	166 €	1,5	54 €	57 €	60 €
SALLE INDIGO *				155 €	163 €	171 €				
SALLE SAFRANE *				208 €	218 €	229 €	2	72 €	76 €	79 €
SALLE OCEANE *				208 €	218 €	229 €				
SALLE EMERAUDE *				142 €	149 €	157 €				
SALLE NOTRE DAME *	263 €	276 €	290 €	184 €	193 €	203 €				

\* La salle du Foyer Rural est à demi-tarif lorsqu'elle est utilisée pour une sépulture.

\* La Salle Indigo est à demi-tarif pour les sépultures et disponible **exceptionnellement** pour d'autres événements.

\* Les salles Safrane, Océane et Émeraude sont exclusivement réservées à la location pour les Landais.

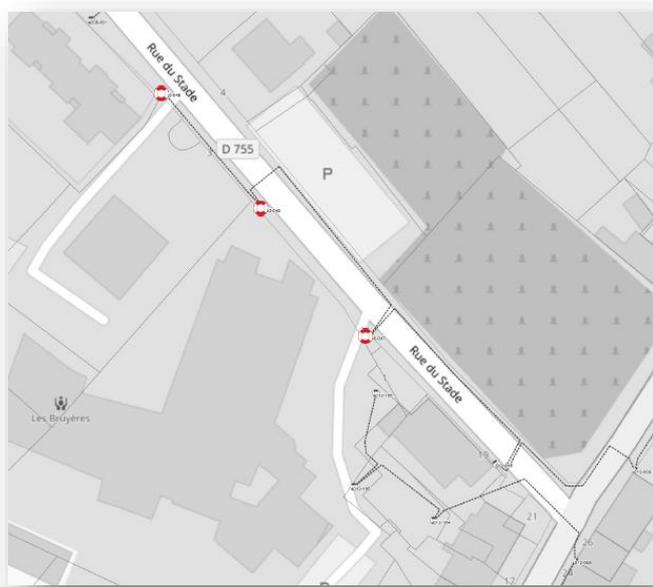
M. Le Maire précise que les tarifs des salles communales présentés ci-dessus sont appliqués pour tous nouveaux contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les années 2025, 2026, et 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, **18 OUI, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- **APPROUVE** les tarifs des salles communales pour tous nouveaux contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les années 2025, 2026, et 2027 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus.

### III CONVENTION SYDEV – TRAVAUX NEUFS ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE DU STADE

Monsieur le Maire annonce avoir réceptionné en mairie en date du 23 décembre 2024, un courrier de la part du SYDEV lui précisant la nécessité d'établir une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération de travaux neufs d'éclairage situé rue du stade :



Il est précisé que cette convention (annexée à la présente délibération) est établie à titre onéreux et donne donc lieu à participation de la part de la commune à hauteur de 1 207,00 € TTC, de manière prévisionnelle, telle que décrit dans le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	1 724,00	2 069,00	1 724,00	70,00 %	1 207,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>1 207,00</b>

L'avis du Conseil est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, **18 OUI, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- **APPROUVE** ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

#### IV DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL – SALLE OMNISPORT (SALLE SAFRANE)

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de répondre à l'objectif d'accentuation de la performance environnementale de la salle Omnisport (Salle Safrane) très utilisée par les associations sportives, en renouvelant le système combiné chauffage et ventilation, ainsi qu'en procédant à son isolation. La Commune peut, dans ce cadre, prétendre à une subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux DETR et la dotation de solidarité à l'investissement local DSIL.

Pour ce faire il convient de déposer le dossier de subvention correspondant sur la plateforme numérique *démarches-simplifiées*. Il est rappelé que le montant global d'opération est porté à 410 000 € HT avec un taux plafond d'intervention de 60 % du coût global hors taxe de l'opération.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	%
Restructuration énergétique de la salle Omnisport	410 000 €	Subvention DETR /DSIL	264 000 €	60
		Autofinancement Communal	146 000 €	40
<b>Total dépenses</b>	<b>410 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>410 000 €</b>	<b>100%</b>

L'avis du conseil est donc sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, **18 OUI, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- **VALIDE** le plan de financement sus-énoncé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR/DSIL et signer tout document y afférent.

*Séance clôturée à 20h53*